



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 63299

Texte de la question

M Robert Cazalet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'anomalie que lui paraît constituer le fait qu'en dépit d'un accord signé entre la France et la Russie prévoyant le règlement rapide des contentieux, notamment financiers, rien n'a été entrepris à ce jour pour régler la délicate question des titres russes. Il ne paraît pas normal qu'alors que le Gouvernement français et la Communauté accordent des prêts conséquents à la Russie, tout à fait justifiés par l'état de délabrement économique et social de ce pays, les petits porteurs se voient nier leurs droits. Outre le déni de justice que constitue cet « oubli » il est bien évident que l'appel à l'épargne privée ne sera plus possible pour soutenir un pays ami. Il lui demande de lui faire connaître s'il entend réellement laisser les choses en l'état ou bien de quelle manière il envisage de régler cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre d'Etat sur la situation des porteurs de titres russes. Comme le sait l'honorable parlementaire, lors de la visite d'Etat à Paris du Président Eltsine, en février dernier, la France et la Russie ont signé un traité qui dispose, dans son article 22, que « la République française et la Fédération de Russie s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays ». Cette disposition reprend celle du traité d'entente et de coopération signé par la France et l'Union soviétique en octobre 1990, mais qui n'avait pas pu être ratifié. Conscientes de l'intérêt que la France porte à cette question, conscientes également de l'impact positif que pourrait avoir pour leur crédit financier sur les marchés internationaux un règlement du contentieux des titres émis avant la révolution de 1917, les autorités russes souhaitent parvenir dans les meilleurs délais à une solution négociée. Le ministre d'Etat a reçu récemment le président du Groupement national des porteurs de titres russes. Il lui a rappelé, à cette occasion, que les entretiens qu'il avait eus, en février dernier, avec son homologue russe et avec le Président Eltsine, marquaient clairement notre volonté commune de parvenir à un règlement acceptable pour les deux parties. En proposant la création d'un groupe de travail franco-russe, le ministre d'Etat a souhaité que se concrétise rapidement l'impulsion politique donnée à ce dossier. Pour le moment, les services du ministère des affaires étrangères ont pu procéder avec leurs interlocuteurs russes à un premier inventaire des dossiers à traiter prioritairement sur le plan bilatéral, dont font naturellement partie les revendications des porteurs de titres. Des contacts sont également en cours, à Paris, avec le ministère des finances sur le cas des porteurs de titres, ainsi que sur le dossier des biens spoliés. Il conviendrait donc, à ce stade, d'interroger le ministre de l'économie et des finances sur les modalités concrètes de règlement envisagées par son département ministériel, ainsi que sur la réponse qu'il entend donner aux récentes propositions russes de tenir d'ici la fin de l'année une première session du groupe de travail bilatéral. Il y a quelques jours encore, le ministre d'Etat a invité son homologue russe, M Andreï Kozyrev, en visite officielle en France, à faire progresser cette affaire. Il a également invité à M Michel Sapin, qui vient de se rendre à Moscou pour des entretiens avec le gouvernement russe. La manière dont le ministre a réactivé les négociations et son récent entretien avec le président du Groupement national des porteurs de titres russes témoignent de sa

volonte de parvenir enfin a un reglement de cette question. Le ministre d'Etat souhaite que les porteurs de titres soient convaincus de sa determination a aller de l'avant. Il est convaincu que l'honorable parlementaire voudra bien se faire aupres d'eux son interprete.

Données clés

Auteur : [M. Cazalet Robert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63299

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4852